

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC102

Conseil Communautaire du 07 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune d'Injoux-Génissiat, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERRÉARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT - Lucie JOUHAUD

CONFORT : Daniel BRIQUE

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON – Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Anthony GENNARO – Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents :

Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Raphaël CASTIGLIA - Florian MOINE - Sophie SELLIER - Christophe MARQUET - Annick DUCROZET - Sandra LAURENT-SEGUI

Pouvoirs :

Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Pierre CHARPY à Gilles THOMASSET - Régis PETIT à Isabelle D OLIVEIRA - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT à Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT à Catherine BRUN - Marielle BERGERET - Christiane RIGUTTO

Votants : 29

Présents : 21

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241107-24-DC102-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.3 Désignation de représentants

Objet : Désignation des délégués de la communauté de communes Terre Valserhône au sein du comité syndical du parc naturel régional du Haut-Jura suite à démission

Monsieur Gilles THOMASSET, vice-président délégué, rappelle que la communauté de communes Terre Valserhône adhère au parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ).

Il rappelle qu'en 2020 avaient été élus comme délégués de la communauté de communes au sein du comité syndical du parc naturel régional du Haut-Jura messieurs Ludovic BOUZON, Sacha KOSANOVIC, Damien DEBUCHY et Pierre CHARPY en tant que délégués titulaires et messieurs Gilles THOMASSET, Serge RONZON, Jean-Pierre FILLION et Jacques VIALON en tant que délégués suppléants.

À la suite des démissions de Ludovic BOUZON et de Damien DEBUCHY, il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux délégués titulaires.

Les candidats sont :

- Monsieur Jacques VIALON.
- Monsieur Raphaël CASTIGLIA.

Monsieur Jacques VIALON étant déjà délégué suppléant, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant.

Les candidats sont :

- Monsieur Patrick PERRÉARD.

Toute nouvelle candidature doit être transmise à monsieur le Président de la communauté de communes, et ce jusqu'en séance.

Il est précisé que l'élection des délégués de la communauté de communes Terre Valserhône au sein du PNRHJ doit intervenir au scrutin secret. Toutefois, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il demande en conséquence aux conseillers communautaires de bien vouloir désigner trois nouveaux délégués.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président délégué,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU les statuts du parc naturel régional du Haut-Jura, syndicat mixte ouvert,

VU la délibération n°20-DC058 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 désignant les délégués de la communauté de communes Terre Valserhône au sein du comité syndical du parc naturel régional du Haut-Jura,

VU les candidatures présentées,

VU la décision, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

Copie de réception en préfecture
001240100891-20241107-24-DC102-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE

- **D'ELIRE** Monsieur Jacques VIALON et Monsieur Raphaël CASTIGLIA en qualité de délégués titulaires et Monsieur Patrick PERRÉARD en qualité de délégué suppléant de la communauté de communes Terre Valsershône au sein du comité syndical du PNRHJ.
- **DE PRECISER** que la composition est mise à jour comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Sacha KOSANOVIC	Gilles THOMASSET
Pierre CHARPY	Serge RONZON
Jacques VIALON	Jean-Pierre FILLION
Raphaël CASTIGLIA	Patrick PERRÉARD

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

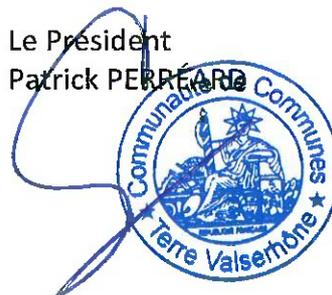
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire

Catherine BRUN

Le Président

Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241107-24-DC102-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241107-24-DC102-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024